

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2023

---

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 108

présenté par  
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES  
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Au début de l'alinéa 4, ajouter les mots :

« Aide universelle d'urgence pour les »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement du groupe Ecologiste a pour objet de mettre en cohérence le titre du chapitre IV bis du code de l'action sociale et des familles, ainsi créé, avec son contenu : la mise en place d'une aide universelle pour les victimes de violences conjugales.